

Pour mémoire, dossier validé en juin 2010. Structure du contrat :

- Cohérence et organisation : 4 actions – 1 maître d'ouvrage – 162 116 €HT
- Qualité des milieux : 14 types d'action – 8 maîtres d'ouvrage – 1 923 397 €HT
- Qualité des eaux : 2 types d'actions - 7 maîtres d'ouvrage – 309 565 €HT
- Inondations : 3 types d'actions – 3 maîtres d'ouvrage – 191 115 €HT
- Gestion quantitative et alimentation en eau : sans objet

Soit un total de 2 586 193 €HT - Aide Région 997 150 €HT soit taux d'aide moyen de 38.6%

Avenant n°1 – nouvelle action : communication – sensibilisation / usage des phytosanitaires = charte des habitants – Syndicat du bassin versant du Brivet - 40 025 €



Avenant n°2 - communication : fiches actions eaux pluviales – *en + accompagnement technique par l'Agence d'urbanisme de la région nazairienne (ADDRN) et pas de financement AELB* – Parc naturel régional de Brière - Réévaluation du montant initial : 10 000 € au lieu de 6 500 €

Synthèse :

Pas de remarque

A noter : CRBV 2013 -2015 présenté au bureau de la CLE pour avis avant fin 2012



